

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/29

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 avril 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : François PINATEL

DROIT DE PREEMPTION

Parcelle n° 928 (lots 4, 8 et 14)

Section AB

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maîtres Robert GENIN et Sylvia BRUNET, Notaires associés à 38520 BOURG D'OISANS, agissant pour le compte de Madame Gisèle GOUVERNET et Monsieur Jacquie CATON, concernant la parcelle cadastrée numéro 928, lots 4,8 et 14 d'un ensemble immobilier, section AB, lieu-dit le village, d'une superficie de :

Garage au sous-sol : 17,7 m²

Cave au sous-sol : 2,5 m²

Logement aux niveaux 1 et 2 : 76,9 m²

Cette parcelle étant soumise au droit de préemption urbain, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Etant donné qu'il n'y a pas de projet communal dans la parcelle susmentionnée,

DECIDE de ne pas utiliser son droit de préemption,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de cette décision.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Bernard MICHEL

